



Bilan 2013-2014

Plan d'action de simplification réglementaire et administrative

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques

Septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte.....	4
2. Présentation de l'état d'avancement du Plan d'action de simplification réglementaire et administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	5
3. Prochaines actions	7
4. Annexe : Liste des membres du comité consultatif	27

1. Mise en contexte

En janvier 2012, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, sous la responsabilité du Conseil exécutif, a proposé au gouvernement du Québec des mesures visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux entreprises, notamment aux PME. La principale recommandation qui touche le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) consiste à mettre en place un comité consultatif sur les processus administratifs en matière environnementale.

Dans ce contexte, le ministère a lancé le Chantier sur la simplification réglementaire et administrative au printemps 2012. Un comité directeur et une structure de gestion de projet ont été mis en place pour produire un plan d'action et en effectuer le suivi.

Le comité consultatif a été formé à l'été 2012. Celui-ci est composé de représentants du monde des affaires dont les activités sont visées par la réglementation environnementale. Son mandat consiste à conseiller le ministre en matière de prestation de services aux entreprises et à formuler des recommandations concernant le Plan d'action sur la simplification réglementaire et administrative. Deux rencontres ont été tenues entre les autorités du Ministère et le comité consultatif en décembre 2012 et mai 2013. La liste des membres du comité consultatif est jointe en annexe.

Le plan d'action du MDDELCC a reçu l'aval des autorités ministérielles le 19 septembre 2013. Le plan d'action a comme objectif de faciliter la conformité des entreprises aux exigences environnementales sans atténuer la rigueur de la réglementation.

Pour assurer la mise en œuvre de ce plan d'action, deux groupes de travail ont été mis en place au MDDELCC sous la coordination du Bureau de projet du chantier pour prendre en charge certains livrables du plan d'action qui nécessitent une réflexion intégrée.

Les directions régionales du Ministère et les secteurs des politiques des unités centrales travaillent de concert dans le cadre de ces groupes de travail.




2. État d'avancement du Plan d'action de simplification réglementaire et administrative du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

État d'avancement général des livrables

Les livrables du plan d'action s'échelonnent sur les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Certains livrables sont pris en charge par des unités sectorielles du Ministère, alors que d'autres sont sous la responsabilité de deux groupes de travail mis en place à cet effet : le groupe de travail sur la révision du régime d'autorisation et le groupe de travail sur l'allègement administratif du régime d'autorisation. De façon générale, l'état d'avancement des livrables est très satisfaisant. L'appréciation de l'atteinte des livrables dans le bilan proposé ci-dessous se fait selon l'échéance fixée initialement. Ainsi, sur les 71 livrables compris dans le plan d'action :

- 24 ont déjà atteint leur cible;
- 26 sont en cours de réalisation et sont suffisamment avancés pour pouvoir respecter l'échéance fixée;
- 7 pourraient être retardés et feront l'objet d'un suivi particulier;
- 14 sont reportés d'un an.

Le tableau de suivi des livrables ci-joint présente un état d'avancement de chaque livrable mis de l'avant dans le cadre du plan d'action selon le code de couleur suivant :

-  L'atteinte de la cible progresse normalement, selon les échéances prévues
-  L'atteinte de la cible pourrait dépasser les délais prévus
-  L'atteinte de la cible ne pourra être réalisée dans les délais prévus et doit être reportée

De plus, le tableau fournit, selon le cas, les hyperliens permettant de visualiser les résultats des actions ayant atteint leur cible, lorsqu'applicable, et certaines explications de suivi liées à l'avancement de ces livrables, lorsque possible.

Orientation 1 : Uniformiser les pratiques et les processus

En ce qui concerne l'uniformisation des pratiques et des processus administratifs, le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires (1.5.1) est prêt et disponible sur le site Web du Ministère. La mise à jour du Guide sur le processus d'inspection (1.5.2) et l'élaboration d'un programme obligatoire d'uniformisation des tâches des nouveaux inspecteurs (1.5.3) sont aussi terminées.

Le dépôt d'un processus de soutien aux demandeurs d'autorisation (objectif 1.1.1) et la mise à jour du Guide sur le processus d'analyse des demandes d'autorisation (objectif 1.4.1) sont en cours de réalisation. On prévoit toujours livrer ces actions pour 2014-2015.

Enfin, les travaux du groupe de travail qui se penche sur la révision de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (1.2.1) et sur l'élaboration d'un processus de consultation ministérielle (1.3.1) sont enclenchés.

Orientation 2 : Améliorer l'accessibilité à l'information pour les demandeurs d'autorisation

En ce qui a trait à l'accessibilité de l'information pour les demandeurs d'autorisation, deux nouvelles prestations électroniques de service (PES) ont été mises en service en 2013-2014 et deux autres seront en place pour 2014-2015. Plusieurs guides de référence technique ou réglementaire ont aussi été élaborés ou mis à jour en cours d'exercice afin de faciliter la conformité des entreprises aux règles environnementales.

Le groupe de travail qui se penche sur l'amélioration du site Web (2.1.1) a entrepris ses travaux et ceux-ci avancent selon l'échéancier prévu. Les travaux portent sur la création d'un espace réservé aux entreprises sur le site Web du Ministère pour faciliter l'accessibilité à l'information et aux documents.

Orientation 3 : Alléger administrativement les exigences du régime d'autorisation actuellement en vigueur

Une nouvelle exclusion administrative à la Loi sur la qualité de l'environnement est entrée en vigueur concernant les projets d'épandage de biosolides papetiers et municipaux (3.1.2). Ceux-ci font maintenant l'objet d'un avis de projet au lieu d'un certificat d'autorisation.

En outre, le groupe de travail qui travaille à définir des balises pour les règles d'autorisation de certaines activités assujetties à l'article 22 de la LQE a été mis sur pied et les travaux ont débutés

Orientation 4 : Réviser le cadre réglementaire

Cinq propositions de modification réglementaire ont été adoptées et 18 autres, dont l'échéance est 2014-2015, sont en cours de réalisation. Ces propositions de modification ont comme objectif d'alléger le volume des formalités administratives pour les entreprises.

Le groupe de travail qui se penche sur la révision du régime d'autorisation (5.1) et sur l'élaboration des balises des règles d'autorisation pour les activités à faible risque (3.1.4) a entamé ses travaux. Des séances de consultation internes se sont tenues au Ministère au mois d'avril 2014 dans le but de recueillir les commentaires des différents secteurs du Ministère sur diverses propositions de modification afin de pouvoir, par la suite, soumettre le tout en consultation au comité consultatif.

3. Prochaines actions

Le plan d'action fera l'objet d'un ajustement et d'une mise à jour au courant de l'automne 2014 pour refléter les derniers changements survenus au Chantier sur la simplification réglementaire et administrative du Ministère. Un suivi particulier sera effectué par le Bureau de chantier pour s'assurer que les livrables sont réalisés sans retard.




Au cours des prochains mois, le comité consultatif sera mis à contribution, entre autres, pour le volet portant sur la révision du site Web. La nouvelle architecture, qui est en élaboration, sera soumise aux membres du comité consultatif désignés avant la mise en ligne officielle afin de recueillir des commentaires et d'apporter des ajustements, si nécessaire.




Comme le prescrit la nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, le Ministère poursuivra sa bonne pratique de publier et de rendre accessibles sur son site Web les analyses d'impact réglementaire des projets de loi, de règlement, d'orientation, de politique ou de plan d'action.






Enfin, une rencontre de suivi est prévue avec le comité consultatif et les autorités ministérielles d'ici la fin de l'année 2014 pour recueillir les commentaires et les attentes des participants sur l'état d'avancement du plan d'action.





Tableau de suivi des livrables





Améliorer les services à la clientèle





N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
Orientation 1					
Uniformiser les pratiques et les processus administratifs					
1.1	Se doter d'un processus visant à améliorer le soutien aux demandeurs d'autorisation. Ces mesures d'accompagnement vont permettre de réduire les délais d'émission des autorisations	1.1.1	Dépôt d'un processus de soutien aux demandeurs d'autorisation	2014-2015	 En cours Un plan d'action a été produit et les travaux sont prévus pour l'automne 2014.
1.2	Élaborer une nouvelle Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises afin d'améliorer les services rendus	1.2.1	Dépôt d'un projet de Déclaration de services aux citoyens et aux entreprises	2014-2015	 En cours Dans un premier temps, les engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens seront revus un à un afin de procéder à une mise à jour, à l'exception de la question des délais de traitement. Il est possible que des engagements soient abandonnés ou remplacés maintenant jugés non pertinents. Dans un second temps, la question des délais d'autorisation sera revue à la lumière de la révision du régime d'autorisation et de la détermination des balises pour les activités à faible risque. L'alerte jaune est fonction de l'avancement des travaux dans le cadre de la révision du régime d'autorisation.
1.3	Poursuivre, avec les divers comités sectoriels industriels, agricoles et municipaux, les consultations préalables à l'adoption de modifications réglementaires ou de nouveaux règlements, de programmes ou de politiques en vue de s'assurer de leur applicabilité dans le respect des objectifs environnementaux mis de l'avant	1.3.1	Dépôt d'un processus de consultation ministérielle lors de publication préalable à l'adoption d'un règlement	2014-2015	 En cours Une rencontre de démarrage a été tenue entre les responsables du groupe de travail. L'équipe a déterminé son champ d'intervention. Le cadre de travail de ce groupe sera guidé notamment par la Politique gouvernementale sur




N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
						l'allègement réglementaire et administratif.
		1.3.2	Ajout d'une section, dans les études économiques publiées sur le site Internet du MDDELCC, qui présente les résultats de l'application de la grille d'analyse basée sur les meilleures pratiques pour l'élaboration de nouvelles exigences réglementaires	2013-2014		<p>En continu</p> <p>Au cours de l'année 2013-2014, une douzaine d'études d'impact économique ou d'avis économique ont été mises en ligne sur le site Web du Ministère, chacune comportant une section rapportant les résultats concernant l'évaluation d'un ensemble de pratiques pouvant être mises en œuvre afin de réduire le fardeau administratif des entreprises.</p> <p>Ce travail se poursuivra dans les futures études.</p>
1.4	Poursuivre l'harmonisation des règles d'interprétation des exigences réglementaires pour les activités les plus courantes	1.4.1	Mise à jour du Guide sur le processus d'analyse des demandes d'autorisation	2014-2015		<p>En cours</p> <p>La rédaction et la révision du guide sur le processus d'analyse sont en cours.</p>
		1.4.2	Élaboration d'un cadre d'interprétation propre à chaque règlement	2014-2015		<p>En cours</p> <p>Un travail de recensement est en cours pour dénombrer les règlements qui n'ont pas de guide de référence et qui en nécessitent, et ceux qui seront rendus disponibles sur le site Web du Ministère.</p> <p>Par ailleurs, le guide de référence du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées a été mis en ligne en juillet 2014 : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/guide-interpretation.pdf</p> <p>Une mise à jour du guide d'interprétation du Règlement sur la qualité de l'eau potable a été publiée sur le site Web du Ministère en janvier 2014 : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/gu</p>





N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
					ide interpretation RQEP.pdf
1.5	Poursuivre l'harmonisation des pratiques liées à l'application de la législation environnementale dans les directions régionales.	1.5.1 Révision du cadre d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement en fonction de l'exercice d'harmonisation des règlements (Loi 89) et diffusion de ce cadre d'application sur Internet	2013-2014		Terminé Le cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires est diffusé sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/lqe/cadre-application-SAP.pdf
		1.5.2 Mise à jour du Guide sur le processus d'inspection	2013-2014		Terminé Le Guide sur le processus d'inspection a été révisé. Le nouveau guide porte maintenant le titre suivant : Guide sur le contrôle environnemental. Ce guide s'adresse au personnel des directions régionales du Centre de contrôle environnemental du Québec.
		1.5.3 Élaboration d'un Plan de formation spécifique aux inspections à des fins de contrôle environnemental pour les nouveaux inspecteurs	2013-2014		Terminé Un programme obligatoire d'uniformisation de la tâche des nouveaux inspecteurs et analystes a été élaboré et offert entre le 17 et le 28 mars 2014.
		1.5.4 Production d'un outil mobile d'inspection pour les inspecteurs	2014-2015		En cours Les démarches en vue de se doter d'un progiciel sont en cours. Ce progiciel s'inscrit dans le processus d'uniformisation des interventions du Ministère sur l'ensemble du territoire.
		1.5.5 Mise en place d'une formation sur la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et ses règlements donnée aux nouveaux analystes	2014-2015		Terminé Un programme obligatoire d'uniformisation de la tâche des nouveaux inspecteurs et analystes a été élaboré et offert entre le 17 et le 28 mars 2014.





N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
Orientation 2					
Améliorer l'accessibilité à l'information pour les demandeurs d'autorisation					
2.1	Revoir le site Internet du Ministère dans le but de l'adapter en fonction des besoins de la clientèle, de faciliter l'accès et la consultation des documents et de rendre disponibles en ligne tous les outils d'aide à la conformité et les différents formulaires d'autorisation	2.1.1	Mise à jour du site Internet pour tenir compte des clientèles assujetties au régime d'autorisations environnementales	2014-2015	 <p>En cours</p> <p>L'architecture de l'information du questionnaire destiné aux demandeurs d'autorisation est montée. Les représentants des pôles d'expertise régionaux ont fourni leurs commentaires aux chargés de projet. Une consultation des unités centrales est en préparation. Subséquemment à cette validation, une consultation sera menée auprès du comité consultatif pour juger de la réception de celui-ci par la clientèle préalablement à sa mise en ligne.</p>
2.2	Poursuivre la mise en place de prestation électronique de service (PES) pour la transmission de documents	2.2.1	Implantation d'une PES permettant la transmission des données de transaction pour la production du Bilan des ventes de pesticides	2013-2014	 <p>Terminé</p> <p>La PES pour le bilan des ventes est fonctionnelle et le taux d'utilisation est de l'ordre de 60 % en 2013. La PES est disponible à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/ventes/enligne.htm</p>
		2.2.2	Implantation d'une PES permettant de gérer les émissions des autorisations associées aux pesticides (SEAP)	2014-2015	 <p>En cours</p> <p>Les formulaires de demande de permis et de certificats ont été mis à jour.</p> <p>Cette action est en réévaluation. Un suivi de cette réévaluation sera fait lors de la prochaine mise à jour de ce bilan.</p>
		2.2.3	Dépôt d'un formulaire unique MAPAQ-MDDELCC transférable par PES pour les producteurs aquacoles permettant à la fois la délivrance d'un certificat d'autorisation du MDDELCC et d'un permis d'exploitation du MAPAQ	2014-2015	 <p>En cours</p> <p>La première étape est lancée avec la mise sur pied d'un comité de travail MAPAQ-MDDELCC. Cette étape est toutefois subséquente à la réalisation de l'action 2.3.2.</p>

N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
		2.2.4	Implantation d'une PES permettant la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>La PES est implantée depuis avril 2013 et environ 60 % des émetteurs ont produit leur déclaration par l'entremise d'un guichet électronique. La quasi-totalité des émetteurs assujettis au Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions dans l'atmosphère devrait avoir recours au guichet électronique pour la prochaine déclaration.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/enligne/index.htm</p>
2.3	Simplifier les outils existants d'aide à la gestion de la réglementation	2.3.1	Mise à jour du Guide d'application du Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement	2014-2015		<p>Cette action est en réévaluation. Un suivi de cette réévaluation sera fait lors de la prochaine mise à jour de ce bilan à la lumière de l'avancement des travaux relatifs à la révision du système d'autorisation.</p>
		2.3.2	Révision du formulaire de demande d'autorisation et des outils de support pour les nouvelles piscicultures et les augmentations de production dans les piscicultures existantes	2014-2015		<p>En cours</p> <p>La première étape est en cours avec la mise sur pied et le début des travaux du comité de travail MAPAQ-MDDELCC. Cette démarche est un préalable à la réalisation de l'action 2.2.4.</p>
		2.3.3	Mise à jour du Guide de référence pour le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>Une mise à jour du Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles a été publiée sur le site Web du Ministère le 1^{er} novembre 2013.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/guide-reference-REA.pdf</p>






N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement
		2.3.4	Amélioration du progiciel de gestion des matières dangereuses résiduelles	2013-2014	 Terminé Le logiciel GMDR (version 6.1, février 2013) est disponible en ligne pour les usagers : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/rapport/GDMR.htm
		2.3.5	Mise à jour du Guide de caractérisation des terrains contaminés	2013-2014	 En cours Le Guide de caractérisation des terrains est en cours de révision. Une consultation ciblée auprès des principaux intervenants (consultants et experts) et des directions régionales est prévue à l'hiver 2015. L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2014-2015.
		2.3.6	Mise à jour du Guide d'application du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles	2013-2014	 Terminé Le Guide d'application a été mis à jour et il est maintenant disponible sur le site Web du Ministère : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/Guide-application-REIMR.pdf
		2.3.7	Mise à jour du Guide sur le recyclage des matières résiduelles fertilisantes	2013-2014	 Terminé Le Guide d'application a été mis à jour et il est maintenant disponible sur le site Web du Ministère : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/fertilisantes/critere/addenda5.pdf

N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
		2.3.8 Révision du guide et des formulaires de demandes d'objectifs environnementaux de rejet afin de réévaluer l'exigence relative aux débits d'étiage	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les trois formulaires de demandes d'objectifs environnementaux de rejet ont été revus et sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/oer/formulaires.htm</p> <p>La révision du Guide de calcul des débits d'étiage est à compléter par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Le dossier en est à la prise de connaissance et à la réflexion sur l'intégration à un projet plus global et à plus long terme, soit le calcul automatisé des débits d'étiage.</p> <p>L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2014-2015.</p>
2.4	Élaborer des outils d'aide à la conformité pour la réglementation en vigueur (guides de référence, lignes directrices, fiches techniques, etc.).	2.4.1 Élaboration d'un guide sur le Règlement sur les carrières et sablières	2014-2015		<p>En cours</p> <p>Les travaux d'écriture juridique du règlement ont débuté. La rédaction débutera après l'adoption des modifications réglementaires au Règlement sur les carrières et sablières.</p> <p>En fonction de l'avancement des travaux, il est possible que l'échéancier ne puisse être respecté.</p>
		Élaboration d'un guide sur le Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre	2014-2015		<p>Terminé</p> <p>Trois guides, une <i>Foire aux questions</i> ainsi que d'autres documents sont accessibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documentation.htm</p>

N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
		Élaboration d'un guide sur le Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs avec un guide d'accompagnement et une foire aux questions	2014-2015		<p>Terminé</p> <p>Le Guide d'application et le Guide d'accompagnement du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises ont été mis en ligne au printemps 2012. Une foire aux questions a été publiée à l'été 2013.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/reglement/recup-valor-entrepr/faq.htm</p>
		Élaboration d'un guide sur le plan de fertilisation agroenvironnemental (PAEF) afin de baliser et alléger l'information demandée pour le PAEF	2014-2015		<p>Non débuté</p> <p>Les travaux associés à ce dossier n'ont pas encore démarré. Ces travaux sont toutefois prévus en 2014-2015.</p>
		Élaboration d'un guide sur une approche d'analyse du cycle de vie	2014-2015		<p>En cours</p> <p>Un rapport visant à fournir des bases théoriques sur le sujet afin d'alimenter le processus d'élaboration du guide a été produit en décembre 2013 par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG). La rédaction du guide devrait s'amorcer prochainement.</p>
		Élaboration d'un guide sur les fiducies et les garanties financières, y compris les modèles de lettre de crédit, de cautionnement et d'attestation d'assurance responsabilité civile	2014-2015		<p>En cours</p> <p>Ce dossier est à l'étape de consultation auprès du groupe de travail sur les garanties financières.</p>


N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
		2.4.2 Élaboration de feuillets de référence pour le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015		<p>En cours</p> <p>L'action est amorcée et deux des cinq feuillets de référence sont publiés sur le site Web du Ministère. Les trois autres feuillets sont en cours de validation et seront mis en ligne en 2014-2015.</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/permis/feuillets-reference/index.htm</p>
		2.4.3 Mise en place d'une procédure d'établissement des rejets réels en phosphore de manière à permettre à un pisciculteur d'augmenter sa production dans le respect de l'objectif environnemental déterminé	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les travaux du comité technique MDELCC, MAPAQ, Association des aquaculteurs du Québec (AAQ) sont en cours. Toutefois, l'échéancier a été revu en accord avec l'AAQ pour prioriser certains dossiers liés à la fin du programme de soutien financier du MAPAQ.</p> <p>L'échéancier associé à ce dossier a été reporté en 2014-2015.</p>
		2.4.4 Application d'un formulaire pour les avis d'entreposage de matières dangereuses résiduelles exigible en vertu du Règlement sur les matières dangereuses	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>Le formulaire est disponible sur le site Web du Ministère depuis l'automne 2013 à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/avis-entreposage.pdf</p>
		2.4.5 Élaboration de lignes directrices sur la protection des sols et la réhabilitation des terrains contaminés	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les lignes directrices sont en cours de rédaction. Une formation auprès des directions régionales est prévue à l'automne 2014 avant la mise en ligne sur le site Internet du Ministère.</p>



N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
		Élaboration de lignes directrices sur la revégétalisation des sites dégradés	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les lignes directrices sont en cours de rédaction. La version préliminaire du guide est également en cours de rédaction.</p> <p>L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2014-2015.</p>
		Élaboration de lignes directrices sur la gestion des matières résiduelles et des sols contaminés traités par stabilisation et solidification	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/mat_res/ld-gestion-matres-sols-stabilisation-solid.pdf</p>
		Élaboration de lignes directrices sur l'encadrement des activités de compostage	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/ligne_sdirectrices/compostage.pdf</p>
		Élaboration de lignes directrices sur les écocentres, les centres de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition et la collecte sélective des matières résiduelles	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les travaux sont en cours. Une version de travail préliminaire est en élaboration et le tout devrait être disponible au cours de l'année.</p> <p>L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2014-2015.</p>

N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
		2.4.6	Élaboration d'une fiche technique sur le matériel informatique et électronique	2013-2014		Terminé La fiche technique est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/fiches/materiel-informatique-electronique.pdf
		2.4.7	Mise en place d'un registre pour les projets visés par une évaluation environnementale afin de rendre accessibles les documents concernant ces projets dès leur réception	2014-2015		En cours Une étude d'opportunité et une analyse préliminaire sont terminées. Le dossier est à l'étape du développement de l'architecture.
		2.4.8	Mise en ligne sur le site Internet du Ministère de la note d'instructions 94-29 portant sur l'encadrement de certaines activités à faible risque environnemental	2014-2015		En cours Les travaux associés à la révision du régime d'autorisation sont susceptibles de remettre en cause le respect de cet échéancier.
		2.4.9	Mise en ligne sur le site Internet du Ministère du Guide sur le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. (RAA)	2014-2015		En cours L'ensemble du guide est en révision en vue de sa mise en ligne sur le site Internet du Ministère.
2.5	Offrir de la formation à l'interne et à l'externe dans une perspective de compréhension commune des attentes réglementaires et d'harmonisation de nos façons de faire.	2.5.1	Mise en place d'une formation aux agronomes et aux conseillers en agroenvironnement sur le Guide de référence du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	2013-2014		Terminé Une tournée d'information sur le Règlement sur les exploitations agricoles a eu lieu à l'automne 2013 auprès des agronomes et des conseillers agricoles et tous les outils de référence associés à cette tournée sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/tournee%20REA%202013_guide_%20ref%C3%A9rence.PDF





Développer de meilleures pratiques réglementaires






N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
Orientation 3					
Alléger administrativement les exigences du régime d'autorisation actuellement en vigueur					
3.1	Établir un encadrement adapté à certaines activités à faible risque environnemental	3.1.1	Révision de la Directive 017 (demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation de pesticides) afin d'ajuster les règles applicables aux travaux de fabrication d'un pesticide, dont l'utilisation est limitée à des travaux de recherche, et de généraliser la durée de validité d'un certificat d'autorisation (CA) pour trois saisons au lieu d'une saison pour la majorité des projets de contrôle des larves d'insectes piqueurs à l'aide du Bti (<i>Bacillus thuringiensis israelensis</i>)	2013-2014	<p>En cours</p> <p>L'objectif a été partiellement atteint avec l'entrée en vigueur, le 26 mars 2014, de la note d'instructions 14-01 sur le virus du Nil occidental. Ces projets sont dorénavant encadrés par des avis de projet au lieu de certificat d'autorisation. Des travaux se poursuivront en 2014-2015 afin d'évaluer la possibilité d'étendre la portée de la note d'instructions aux autres projets de traitement avec des larvicides. La révision de la Directive 017 se réalisera parallèlement à cette analyse. La note d'instructions est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/14-01.htm</p> <p>L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2014-2015.</p>
		3.1.2	Encadrement pour les projets d'épandage de biosolides papetiers et municipaux par des avis de projet au lieu de CA	2013-2014	<p>Terminé</p> <p>La note d'instructions 94-29 présentant les exclusions administratives à la Loi sur la qualité de l'environnement a été modifiée le 30 juillet 2013.</p>
		3.1.3	Proposition d'abrogation de la Loi sur la provocation artificielle de la pluie pour limiter la demande de CA à l'article 22 de la LQE	2014-2015	<p>En cours</p> <p>Une proposition d'abrogation de la Loi sur la provocation artificielle de la pluie devrait être déposée avant la fin de l'année.</p>





N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
		3.1.4	Baliser les règles d'autorisation de certaines activités assujetties à l'article 22 de la LQE selon des conditions prédéfinies lorsque celles-ci sont réputées à faible risque	2014-2015		En cours Cette cible est liée à la révision du régime d'autorisation.






N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
Orientation 4						
Réviser le cadre réglementaire en vigueur						
4.1	Alléger de moitié la fréquence journalière d'inscription au registre pour les bassins qui sont accessibles exclusivement aux résidents d'immeubles de moins de 50 unités dans le cadre du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels privés (RQEPABA)	4.1.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels privés	2013-2014		En cours Un rapport d'opportunité a été soumis au Conseil des ministres pour information. Les conclusions du rapport ont été signées par le ministre du MDDELCC et le rapport a été publié sur le site Web du Ministère en décembre 2013. Ce bilan est disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/piscine/Rapport-opportunite-mettreajour-reglement.pdf L'échéance pour le dépôt d'un projet de révision réglementaire a été reportée en 2014-2015.
4.2	Procéder à une refonte du Règlement sur les carrières et sablières afin d'encadrer certains projets de sablières par l'entremise d'une attestation de conformité environnementale plutôt que par CA	4.2.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les carrières et sablières	2014-2015		En cours Les travaux d'écriture juridique ont débuté. Toutefois, il est possible que les échéanciers soient revus.


N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
4.3	Modifier le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) afin : <ul style="list-style-type: none"> • De permettre, sous certaines conditions, que le Règlement s'applique au traitement des eaux usées domestique d'un bâtiment qui produit également des eaux usées d'autre nature; • De soustraire de l'application du Règlement le titulaire d'une attestation d'assainissement qui procède à l'installation d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques dans un établissement industriel pour lequel une attestation a été délivrée en vertu de la LQE. 	4.3.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)	2013-2014	●	En cours Un projet de règlement modifiant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 12 février 2014, aux fins d'une consultation publique qui s'est terminée le 13 avril 2014. L'analyse des commentaires reçus est en cours. http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/modif-reglement-q2r22.htm Le projet sera ensuite soumis au Conseil des ministres pour approbation.
4.4	Modifier le Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40) afin : <ul style="list-style-type: none"> • D'exclure certains contrôles, notamment sur la formation de la main-d'œuvre, pour les réseaux d'établissements touristiques et de loisirs pouvant afficher la mention « eau non potable » (art. 1 et 44.1); • D'exclure du contrôle analytique les réseaux appendices desservant moins de 500 personnes (art. 12.1). 	4.4.1 Mise en œuvre de la modification du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r. 40)	2013-2014	●	Terminé Tous les documents de soutien associés à ce dossier sont disponibles sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/potable/reglement/rqep201011.htm
4.5	Revoir les rôles et responsabilités des divers acteurs impliqués et, notamment, les mécanismes régissant les relations entre propriétaire et exploitant d'un réseau privé et ses abonnés dans le cadre du Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21)	4.5.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les entreprises d'aqueduc et d'égout (Q-2, r. 21)	2014-2015	●	Non débuté Ce dossier a fait l'objet d'un report en raison des efforts qui ont dû être consacrés au dossier de la légionellose. L'échéance associée à ce dossier a été reportée en 2015-2016.

N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
4.6	Réduire l'impact des mesures de protection des prélèvements d'eau potable en milieu agricole exigée dans le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)	4.6.1	Proposition d'un projet de révision du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) modifiant le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES)	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>Le Règlement a été édicté le 16 juillet 2014 et a été publié à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 30 juillet 2014.</p> <p>http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=2014F%2F61892.PDF</p>
4.7	Revoir le régime de redevance dans le cadre de la modification du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et intégrer celui-ci au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)	4.7.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau ainsi que du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE)	2014-2015		<p>En cours</p> <p>Les travaux sont en cours selon les échéanciers prévus.</p>
4.8	Revoir les dispositions relatives aux activités d'élevage dans le cadre du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et s'assurer d'une concordance avec le Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	4.8.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du <i>Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement</i>	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Le rapport d'analyse des options est terminé et est en voie d'approbation. Ce dossier a pris un certain retard. Toutefois, il est prévu que celui-ci puisse cheminer en 2014-2015.</p> <p>L'échéance associée à ce dossier est reportée en 2014-2015.</p>
4.9	<p>Réviser le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux détaillants non titulaires de permis de vendre les biopesticides et certains analogues synthétiques des pyréthrinés d'usage domestique; • Soustraire du régime des certificats les travaux effectués par les agriculteurs comportant l'utilisation de pesticides servant aux soins des animaux d'élevage; • Soustraire le traitement de semences du régime de permis et de certificats; • Soustraire la vente au détail et les travaux d'application de peintures antisalissures et de préservateurs à bois du régime de permis et de certificats. 	4.9.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015		<p>En cours</p> <p>La version technique de la modification réglementaire est en cours d'écriture juridique. Cette action a été intégrée aux actions 4.10 et 4.13.</p>

N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
4.10	Réviser les exigences de certification pour les titulaires exécutant des travaux d'utilisation de pesticides dans le secteur des espaces verts	4.10.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les permis et certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides	2014-2015		En cours Voir la référence au point 4.9.
4.11	Retirer les annexes 6 et 7 du Règlement sur les exploitations agricoles (REA), afin de laisser le soin au Ministère de les tenir à jour au gré du raffinement des connaissances.	4.11.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	2013-2014		En cours La première partie de ce mandat est terminée, soit la réalisation d'une méthodologie produite par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), intitulée <i>Élaboration de procédures de validation de données de rejets d'éléments nutritifs par les cheptels agricoles</i> . Les démarches associées à l'intégration de ce cadre méthodologique dans le Règlement n'ont pas débuté en 2013-2014. L'échéance associée à ce dossier est reportée en 2014-2015.
4.12	Revoir le Règlement sur les exploitants agricoles (REA) afin de : <ul style="list-style-type: none"> • Réviser les seuils d'assujettissement des bilans de phosphore en fonction de la notion de gestion du risque; • Réviser les fréquences de transmission des bilans de phosphore en fonction de la notion de gestion du risque. 	4.12.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	2014-2015		Non débuté Les travaux associés à ce dossier seront entrepris en 2014-2015.
4.13	Réviser les exigences du Code de gestion des pesticides relatives aux renseignements exigés dans les avis de projet transmis au MDDELCC ainsi qu'au plan de réduction des pesticides, pour le secteur agricole, pour le secteur des terrains de golf et des corridors de transport	4.13.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Code de gestion des pesticides	2014-2015		En cours Voir la référence au point 4.9.
4.14	Modifier le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel (RAAMI) afin de regrouper toutes les exigences réglementaires concernant les attestations d'assainissement industriel dans le RAAMI	4.14.1 Mise en œuvre de la modification du Règlement modifiant le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel	2013-2014		Terminé La modification réglementaire a été édictée le 18 juin 2013 et publiée à la <i>Gazette officielle du Québec</i> . http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSear

N°	Objectif	Cible		Échéance	État d'avancement	
						ch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R5.htm
4.15	Publier un projet de Règlement sur le recyclage des matières fertilisantes afin de réduire le nombre de CA en transformant les exclusions administratives en exclusions réglementaires	4.15.1	Proposition d'un projet de règlement sur le recyclage des matières résiduelles	2013-2014		<p>En cours</p> <p>La version technique est terminée. Le dossier est à l'étape de l'écriture juridique. L'échéancier en 2013-2014 ne pourra être respecté.</p> <p>L'échéancier de ce dossier est reporté en 2014-2015.</p>
4.16	Refondre le cadre réglementaire sur la protection et la réhabilitation des terrains et la gestion des sols contaminés afin de regrouper dans un seul règlement l'ensemble des exigences des trois règlements en vigueur, ce qui facilitera la compréhension des exigences.	4.16.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire des 3 règlements concernant les sols contaminés et la protection et la réhabilitation des terrains	2014-2015		<p>En cours</p> <p>La version technique est terminée et l'étape d'écriture juridique est en cours. Le dossier respecte les délais.</p>
4.17	Réduire la quantité de renseignements demandés en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère	4.17.1	Mise en œuvre de la modification du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCÉCA)	2013-2014		<p>Terminé</p> <p>La quantité de renseignements demandés en vertu du RDOCÉCA a été réduite grâce à l'adoption du Règlement modifiant le RDOCÉCA le 27 décembre 2012. La déclaration des émissions 2012, reçue en 2013, était la première à être effectuée en utilisant ces modifications.</p> <p>Ce dossier est en lien avec la PES mise de l'avant au point 2.2.4.</p>
4.18	Réviser la liste des projets soumis à la procédure, précisée au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, et modifier le seuil d'assujettissement de certains types de projets.	4.18.1	Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement	2013-2014		<p>En cours</p> <p>Les travaux associés à la modernisation de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement sont en cours. Ce dossier est intimement lié à la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant le régime d'autorisation.</p> <p>L'échéance a été reportée en 2014-2015.</p>

N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement	
4.19	Modifier la Loi sur le régime des eaux (LRE) afin de proposer l'abolition des dispositions relatives à l'application des plans et devis d'ouvrages de retenue et d'emménagement d'eau	4.19.1 Proposition d'un projet de révision de la Loi sur le régime des eaux (LRE)	2014-2015		Non débuté La réflexion est entreprise en ce qui a trait aux orientations à mettre de l'avant. Les travaux débiteront au cours de l'année 2014-2015.
4.20	Adapter le contexte réglementaire encadrant la création de nouvelles pourvoies et le fonctionnement des pourvoies existantes afin de mieux répondre aux demandes du milieu, dans le cadre du Règlement sur les pourvoies de chasse, de pêche et de piégeage, du Règlement sur les baux de droits exclusifs et du Règlement sur la teneur de permis de pourvoies.	4.20.1 Proposition d'un projet de révision réglementaire du Règlement sur les pourvoies de chasse, de pêche et de piégeage, du Règlement sur les baux de droits exclusifs et du Règlement sur la teneur de permis de pourvoies	2014-2015		En cours Le présent suivi de dossier relève désormais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Ce dossier sera abrogé dans la prochaine mise à jour de l'état d'avancement du plan d'action.
4.21	Analyser sous l'angle de « l'allègement réglementaire » 37 règlements, en application de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, afin d'en renforcer le respect (article 61), soit : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 17 règlements du secteur industriel; ▪ 17 règlements du secteur municipal; ▪ 2 règlements du secteur hydrique; ▪ 1 règlement du secteur agricole. 	4.21.1 Proposition de 37 projets de règlements	2013-2014		Terminé Les règlements modifiés ont été adoptés par le gouvernement le 19 juin 2013 et ont été publiés à la <i>Gazette officielle du Québec</i> le 3 juillet 2013.
4.22	Rédiger un nouveau cadre légal pour les milieux humides.	4.22.1 Proposition d'un projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement	2014-2015		En cours Deux documents présentant un diagnostic et des orientations spécifiques, concernant les principaux enjeux et proposant cinq orientations particulières à considérer par les modifications législatives, ont été élaborés au printemps et à l'automne 2013. Des consultations ciblées des principaux intervenants se sont déroulées de février à avril 2014.
4.23	Revoir la Loi sur la sécurité des barrages afin d'alléger les exigences légales pour les propriétaires en fonction des risques pour les personnes et les biens	4.23.1 Proposition d'un projet de modification à la Loi sur la sécurité des barrages	2014-2015		En cours La version technique du projet de modification a été élaborée et le dossier suit son cours selon l'échéancier prévu.

N°	Objectif	Cible	Échéance	État d'avancement
Orientation 5 Réviser le régime d'autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement				
5.1	Mettre en place un groupe de travail visant à revoir le régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement	5.1 Proposition d'un document d'orientation en vue d'une modification législative	2014-2015	 En cours Un projet de document de réflexion interne a été élaboré et le dossier suit son cours selon l'échéancier prévu.

4. Annexe : Liste des membres du comité consultatif

Association	Nom
Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec	M. Gervais Simard, chargé de projets Ressources Environnement inc.
Association des détaillants en alimentation du Québec	M. Pierre-Alexandre Blouin Vice-président
Association des ingénieurs-conseils du Québec	M. Guy Fouquet Vice-président Aménagement, Environnement et Sciences de la terre Le groupe S.M. International inc.
Association minière du Québec (AMQ)	M ^{me} Josée Méthot Présidente-directrice générale
Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)	M ^{me} Françoise Pâquet Directrice des relations gouvernementales
Conseil de l'industrie forestière du Québec	M. Pierre Vézina Directeur Énergie, Environnement et Services
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ)	M. Richard Mimeau Directeur général
Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)	M ^{me} Hélène Lauzon Présidente
Réseau Environnement	M ^{me} Karine Boies Présidente de la section Saguenay–Lac-Saint-Jean Cain Lamarre Casgrain Wells
Union des producteurs agricoles (UPA)	M. Martin Caron Deuxième vice-président



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 